

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

● PRÉSENTATION DU SERVICE

Sous l'autorité du préfet, la correspondante aux droits des femmes a pour mission de décliner localement la politique nationale d'égalité entre les hommes et les femmes. Cette politique s'articule autour de quatre axes :

1. Parité ou comment favoriser l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décisions, politiques, économiques et sociales,
2. Égalité professionnelle et salariale de l'orientation scolaire professionnelle des plus jeunes, garçons et filles, à la création d'entreprises par les femmes, en passant par la mixité des emplois,
3. Accès aux droits et à la dignité afin notamment de lutter contre les violences faites aux femmes, de promouvoir l'accès à la contraception et à la santé pour les femmes et les jeunes filles, de prévenir la parentalité précoce,
4. Articulation la vie professionnelle avec la vie sociale et la vie personnelle.

Elle repose sur une double approche :

- ▶ Intégrée, visant à prendre en compte les questions d'égalité dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques sectorielle, telles que l'emploi, l'éducation, la santé, le développement économique, l'aménagement du territoire, etc.
- ▶ Spécifique, par la mise en place, sur les 4 axes, d'actions concrètes et limitées dans le temps en faveur des femmes.

Pour mener à bien ses actions, la Délégation travaille en collaboration avec les services de l'Etat, les collectivités locales et des organismes institutionnels. Les bénéficiaires des crédits d'intervention permettant la mise en œuvre des actions sont principalement les associations et les organismes de formation.

● COORDONNÉES

Délégation aux droits des femmes

Préfecture de Mayotte - Avenue de la préfecture

97600 MAMOUDZOU

Tél. : 02.69.63.52.11 / Fax : 02.69.63.50.86

● PUBLIC VISÉ

Public féminin

